



AmiChar

A
V
R
I
L

2025

N°145

Au Sommaire :

	Page
• Convocation à l'assemblée générale 2025	2
• Ordre du jour	3
• In memoriam 1974	4-5
• Editorial	6
• Rapport d'activité de 2024	6
par Nicolle Michel	
• Rapport financier de 2024	7
par Francis Pochard	
• Tableau des comptes 2024	8
par Francis Pochard	
• Rapport du controleur des comptes	9
par Gabriel Vangrevelinghe	
• Votes sur les rapports	9
• Nous avons une centenaire	10-11
• Objectif decarbonation	12-13
• Disparitions	14
• Liste des membres a jour de leur cotisation	14
• Bordereau d'inscription au repas de l'AG	15

CONVOCAATION À L'AG

Le repas se tiendra
VENDREDI 16 MAI 2025
dans un lieu différent :

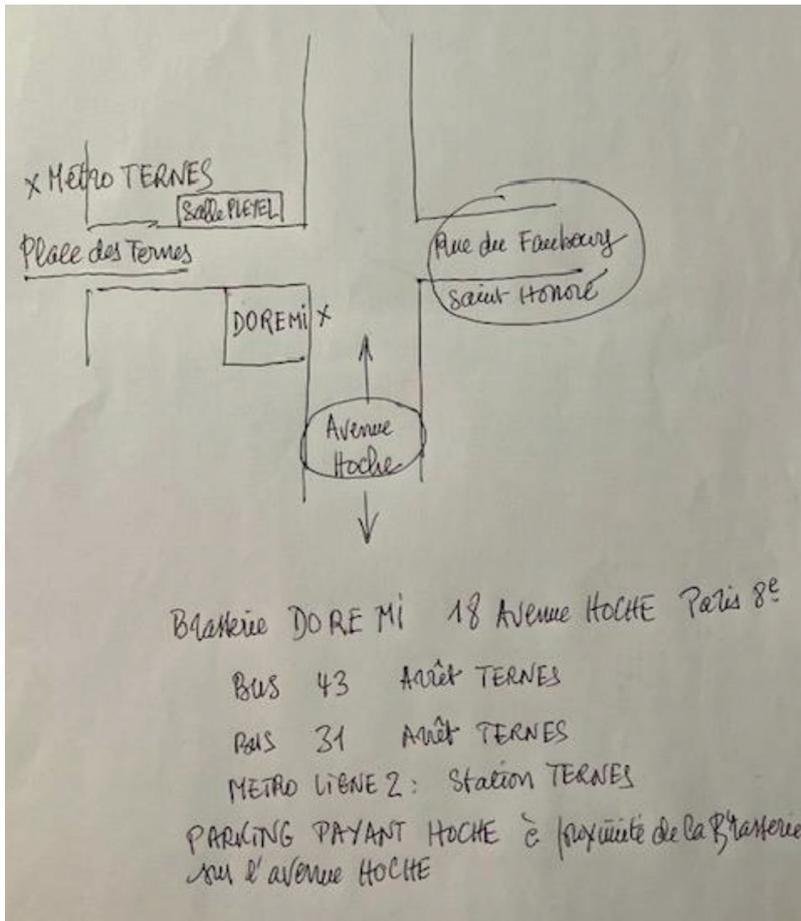
Adresse pour le repas à **12H30**
BRASSERIE DO RE MI
18 Avenue Hoche 75008 Paris
Bus 31 et 43 – M° ligne 2, arrêt Ternes
Parking payant avenue Hoche

Vous êtes convoqués
à l'Assemblée Générale d'AMICHAR
Elle aura lieu à **14H30**

Maison de la vie associative 8ème
28 rue Laure Diebold 75008 PARIS

ORDRE DU JOUR DE L'AG 2025

- Accueil et signature de la feuille de présence
 - Constitution du bureau
 - Lecture de l'ordre du jour de l'AG
 - Nombre de présents et représentés
 - Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration
par Nicolle MICHEL
 - Lecture du rapport financier du conseil d'administration
par Francis POCHARD
 - Lecture du rapport du contrôleur des comptes
par Gabriel VANGREVELINGHE
 - Votes sur l'approbation des rapports
 - Montant de la cotisation 2026
 - Questions diverses
-



Voir deuxième plan
à la dernière page.

IN MEMORIAM 1974



© Séverine Courbe

Les cinquante ans de la catastrophe de LIEVIN

Il y a cinquante ans, **le 27 décembre 1974**, une tragédie minière s'est produite à la fosse n°3 - 3 bis des mines de Lens, située à Liévin, dans le Pas-de-Calais.

Vers 6h30 du matin, un coup de grisou a provoqué une explosion dévastatrice, entraînant la mort de quarante-deux mineurs et blessant gravement six autres.

Cette catastrophe est considérée comme **la plus grave survenue dans les mines françaises depuis la Seconde Guerre mondiale**. Les causes exactes de l'explosion n'ont jamais été clairement établies.

Une enquête a suggéré qu'une accumulation de grisou, due à une ventilation insuffisante, une maintenance inadéquate et des pratiques de travail dangereuses, pourrait en être à l'origine.

Cette tragédie a profondément marqué la région du Nord-Pas-de-Calais et a suscité une grande émotion dans le monde minier. Elle a conduit à une **remise en question des conditions de sécurité dans les mines françaises** et à la mise en place de réformes visant à améliorer la ventilation, la maintenance des installations et les pratiques de travail.

Le 27 décembre 2024, à l'occasion du 50ème anniversaire de cette catastrophe, une manifestation s'est déroulée sur les lieux en présence du Premier ministre François Bayrou.

Au nom de tous les membres de l'Amichar nous nous associons à cette démarche en pensant à toutes les familles endeuillées par ce drame.

ÉDITORIAL

Un an déjà que nous avons fait l'Assemblée Générale de l'AMICHAR en mars 2024. En 2024, 26 personnes ont réglé leur cotisation. 21 personnes ont participé au déjeuner de Sainte-Barbe et 26 personnes ont participées à l'AG et au déjeuner.

Nos difficultés à trouver une date, et les contraintes d'emploi du temps du Lycée Jean DROUANT (stage, vacances scolaire, examen) nous ont obligé à modifier notre organisation habituelle.

Donc nous avons été contraints d'organiser le repas qui précède l'A.G. à la **BRASSERIE DO RE MI**. L'Assemblée Générale se tenant à notre siège social à la Maison des Associations du 8ème qui est proche du restaurant.

Nous espérons que cette organisation exceptionnelle ne vous perturbera pas trop et que **vous serez encore nombreux cette année à participer et à nous soutenir.**

Nicolle MICHEL

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le 14 mars, a eu lieu le déjeuner de l'**AG 2024**, au restaurant du Lycée Jean Drouant (Paris). Le 25 novembre 2024, nous avons organisé le **déjeuner de La Sainte-Barbe**, malheureusement sans pouvoir faire de photos.

Nous avons édité deux bulletins de l'AMICHAR, le numéro 143 en février 2024, et le numéro 144 en novembre 2024.

L'AMICHAR a également eu la joie de participer aux **100 ans d'Odile GALLOIS**.

Nicolle MICHEL

RAPPORT FINANCIER - Exercice 2024

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Nous sommes bien heureux de pouvoir nous rencontrer pour cette nouvelle Assemblée Générale de notre association. En 2024 nous avons réussi à maintenir nos deux activités incontournables : le repas de l'A.G. et celui de la Sainte-Barbe.

Au 31 décembre, le nombre de cotisants s'est maintenu au même niveau que les deux années précédentes : 43 membres payant leur cotisation, ceci malgré les décès dont vous a fait part notre présidente.

Le bulletin reste une charge très importante, augmentation des coûts et dépenses de mise en page qui est une charge fixe ne dépendant pas du tirage. Le compte de résultats est donc négatif de 2481€ mais correspond à la prévision du budget (-2450€).

Deux bulletins ont été réalisés essentiellement par notre présidente, qu'il faut remercier car c'est le point de liaison essentiel de notre association.

Nous vous proposons d'imputer ces pertes aux réserves qui se trouveront donc ramenées à 5726€. Pour 2025, nous proposons un budget avec la participation de l'Amichar aux activités à concurrence de 1000€.

La cotisation 2026 pourrait être ramenée à 10€. Compte-tenu de la situation financière et de l'usure du conseil d'administration qui ne trouve pas de nouveaux volontaires, nous pensons cesser notre activité fin 2026.

Je suis à votre disposition pour vous fournir les informations complémentaires que vous souhaiteriez connaître sur les comptes.

Francis POCHARD

Comptes 2024

1 COMPTE de RESULTATS de L' EXERCICE 2024

CHARGES	2024	2023	PRODUITS	2024	2023
Charges excer antérieur	0	0	Cotisations	645	715
Dépenses activités	1624	4044	Dons	0	65
Frais Généraux	690	775	Recettes activités	618	1940
Bulletin	1715	2346	Profits exercices anté	30	155
Frais financiers	35	24	Produits financiers	290	191
Résult. de l'exercice	-2481	-4123	Reprise Prov dépréci	0	0
	1583	3066		1583	3066

2 BILAN au 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	2024	2023	PASSIF	2024	2023
Immob. brutes			Réserves	8207	12330
- Amortissements			Résult.de l'exercice	-2481	-4123
Val.nette des Immob.			Situation nette	5726	8207
Fournitures			Provision pour charges		
Acomp.vers.activités	0	0	Factures à payer	0	0
Débiteurs divers			Avances reçues	420	255
Prov Dépré SICAV			sur activités	0	0
Trésorer. rémunérée	5943	7853	Produits constaté av		
Banque	203	609			
	6146	8462		6146	8462

3 COMPARAISON : BUDGET 2024/ REALIS. 2024

CHARGES	2024	Budget 2024	PRODUITS	2024	Budget 2024
Charges excer antérieur	0		Cotisations	645	700
Partic. aux activités	1006	1200	Dons	0	0
Frais généraux	690	700	Profits exercices anté	30	
Bulletin	1715	2100	Produits financiers	290	150
Frais financiers	35	30			
Résultat de l'exercice	-2481	-3180			
	965	850		965	850

4 / BUDGET 2025

CHARGES	Budget 2025	Réal 2024	PRODUITS	Budget 2025	Réal 2024
		0	Cotisations	600	645
Partic.aux activités	1000	1006	Dons	0	0
Frais généraux	700	690	Profits exercices anté		30
Bulletin	1600	1715	Produits financiers	190	290
Frais financiers	30	35			
Excédent de recettes	-2540	-2481			
	790	965		790	965

RAPPORT DU CONTRÔLEUR DES COMPTES

Sur l'exercice 2024

J'ai procédé le samedi 22 février au contrôle des comptes de l'Amichar, en présence de Mme Nicolle Michel, et de M. Francis Pochard. En préalable, je note que l'association avait expressément approuvé un budget en déficit (-3180 €), que ce déficit serait couvert par un prélèvement sur les réserves. Comme vient de l'indiquer le trésorier dans son rapport financier, le déficit constaté est inférieur à ce qui avait été autorisé. Le nombre de cotisants se maintient, et les réserves actuelles permettent la continuité de l'activité de l'association dans le budget qui sera présenté à votre approbation. Le contrôle des comptes est évidemment facilité par le fait que les activités sont désormais réduites : le bulletin, la Sainte Barbe, l'assemblée générale et les frais généraux contenus dans les limites autorisées dans le budget ; aussi par le fait que la comptabilité est tenue d'une façon complète et rigoureuse et que depuis des années il n'y a plus de numéraire. Pour le fonctionnement, pour les recettes comme pour les dépenses, la décision et l'exécution, la validation, la prise en comptabilité sont des tâches distinctes, réparties entre la présidente, le trésorier, le trésorier adjoint et la secrétaire de l'association. Le principe de la séparation des tâches est respecté. La présidente valide l'intégralité des écritures sur la base des pièces justificatives. Ce qui a été fait en ma présence. La comptabilité est exhaustive et reflète bien l'intégralité des opérations. Les dépenses et recettes sont décrites de façon détaillée, avec l'identité des personnes concernées par les activités. Il y a concordance entre les pièces justificatives, les écritures comptables, et les relevés de banque. Les situations comptables et les bilans en début et clôture d'exercice concordent. J'ai eu la possibilité matérielle de tout vérifier. Les vérifications, que j'ai faites, me permettent d'assurer que les comptes qui vous sont présentés sont bien une image fidèle et exhaustive de l'ensemble des activités de l'association. Ce qui me permet de les proposer à votre approbation sans réserve.

Gabriel Vangrevelinghe

VOTES

- Vote sur le rapport d'activité
- Vote sur le rapport financier
- Vote sur les comptes de l'exercice 2024 et sur le budget pour 2025 (en déficit, comme les années précédentes)

Nous proposons que la cotisation 2026 soit ramenée à 10€.



NOUS AVONS UNE CENTENAIRE

Nous avons à l'Amichar une CENTENAIRE en la personne très dynamique d'**ODILE GALLOIS**.

Nous lui avons souhaité un bon anniversaire le **1er février 2025**, entourée de toute sa famille nombreuse. **Félicitations Odile. Nous sommes très fiers de vous.**

Nous étions invités hier après-midi, à Ville d'Avray, à l'anniversaire d'Odile qui fait partie de notre association des anciens des Charbonnages (son mari, Michel, décédé il y a environ 12 ans, avait été ingénieur dans les Houillères du Bassin de Lorraine). Il y avait ses 4 enfants, ses 17 petits enfants et les arrière-petits-enfants.

Odile fêtait ses 100 ans. Souvent, les personnes qui fêtent leurs 100 ans sont en chaise roulante, pas Odile. Elle ne s'est pas assise un seul instant. Elle allait de l'un à l'autre, se préoccupait de tout le monde, découpait le gâteau et offrait une part à chacun.

Son cerveau est aussi alerte que celui d'une jeune fille. On lui donnerait maximum 80 ans.

Nous avons, dans l'association, 2 repas par an, au Lycée hôtelier de la rue Médéric. Elle vient régulièrement de Ville d'Avray pour participer à ces repas, seule, en taxi, sans canne et gravit sans difficulté les marches qui conduisent au restaurant.

Elle est toujours gaie, charmante, coquette.

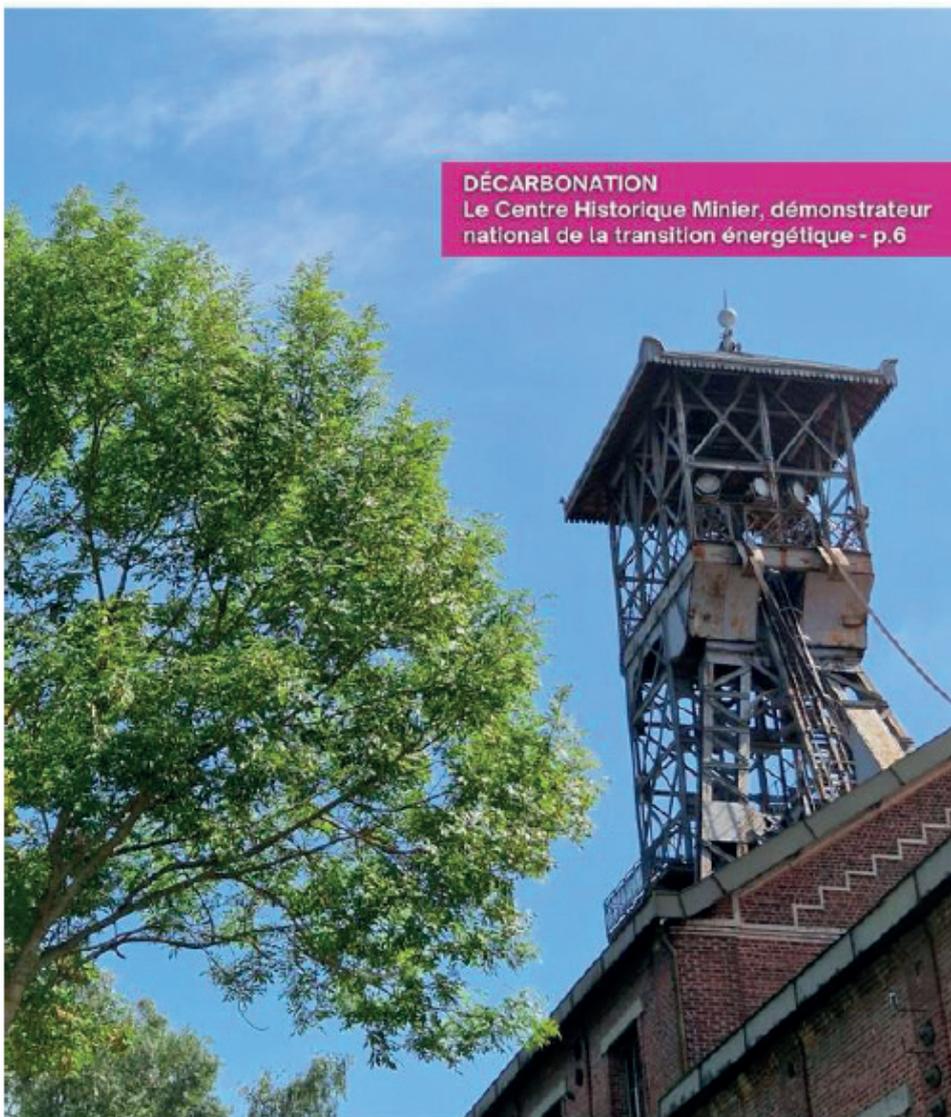
Je ne dirai pas que c'est un espoir pour nous tous, car peu de gens y arrivent, surtout dans cet état magnifique, mais ce fût, assurément, un grand bonheur de partager ce moment avec elle.

Gérard CERBU

Passerelle



Journal d'information du Centre Historique Minier



DÉCARBONATION

Le Centre Historique Minier, démonstrateur national de la transition énergétique - p.6

JANVIER - JUN 2025 / NUMERO 102

OBJECTIF DÉCARBONATION

Article extrait de PASSERELLE, journal du CHM de Lewarde. Le Centre Historique Minier de Lewarde (CHM) dans le Nord : **du Charbon à la décarbonation.**

Le CHM affiche une année record en 2024 et poursuit sa transformation en 2025.

En partenariat avec l'ademe le centre devient démonstrateur national de la transition écologique

Le Centre Historique Minier a fait de la décarbonation, de l'ancrage territorial et de l'importance de l'humain, les axes majeurs de sa stratégie de développement.

Son ambition est de conserver et de valoriser le patrimoine minier de la région tout en devenant un lieu démonstrateur sur la question énergétique.

Il est déterminé à s'engager à lutter contre l'utilisation excessive des énergies fossiles et à promouvoir des modes de vie sobres afin de limiter le réchauffement climatique.

Dans cette logique, Luc Piralla, Directeur-Conservateur du Centre Historique Minier, et Simon Karleskind, Directeur régional de l'ADEME Hauts-de-France ont signé une convention de partenariat qui entérine d'une part le soutien et l'accompagnement de l'ADEME dans cette démarche, et d'autre part l'engagement du Centre Historique Minier qui devient ainsi le premier musée de France de la région, démonstrateur national de la transition énergétique.

Félicitations.

DISPARITIONS

Nous vous informons du décès de :

Hubert SCARTAZZINI, membre de l'Amichar.

Toutes nos pensées envers la famille à qui nous adressons nos condoléances.

Jean-Paul BEZES, responsable communication des Houillères du Centre-Midi (HBCM) nous avait appris, en fin 2024, le décès de **Gérard DESCAMPS** à Meyreuil. Ayant travaillé à Géasque, il était un des derniers centenaires des HBCM. Nous adressons toutes nos condoléances à sa famille.

LISTE DES MEMBRES À JOUR DE LEUR COTISATION

BELLISSANT Michel	KOHIYAMA Juliette
BOHL André	MARCELLINI Robert
BONNET Jacques	MARCHADOUR Michel
CARIVEN Marie-Rose	MICHEL Nicole
CAZO Patricia	NAISSANT Philippe
CERBU Gérard	PETITMENGIN Jacques
CHEVRANT-BRETON Bruno	POCHARD Francis
CRETEL Anne-Marie	RANSON Gérard
CROS Jean-Louis	RICHARD Jacques
De LA SAUZAY Chantal	ROUSSEL Josyane
DRILLET Michel	ROUSSELOT Jean-Pierre
DUCHEMIN Denise-Marie	SCARTAZZINI Hubert
FEBVIN Jean	TRIBODET Pierre
FOCHEUX Monique	VANGREVELINGHE Gabriel
GALLOY Odile	WARGNIES Miriane
GERMAIN Monique	

BORDEREAUX D'INSCRIPTION

COTISATION 2025

Je soussigné(e), nom, prénom :

Renouvelle ma cotisation 2025 : **15€**

Et vous prie de trouver ci-joint le règlement de 15€ par chèque
à l'ordre d'AMICHAR

INSCRIPTION AU REPAS PRÉCÉDENT L'AG

le vendredi 16 Mai 2025

12h30 à la brasserie DO RE MI, 18 avenue HOCHÉ Paris 8ème

Je soussigné(e), nom, prénom :

M'inscris pour personnes et vous prie de trouver ci-joint le
règlement de 16€ x = par chèque à l'ordre d'AMICHAR

POUVOIR POUR L'AG

Assemblée Générale du Vendredi 16 Mai 2025

Je soussigné(e), nom, prénom :

**Donne pouvoir de me représenter à l'Assemblée Générale d'AMICHAR
du Vendredi 16 Mai 2025 à :**

Monsieur/ Madame

Fait à le.....

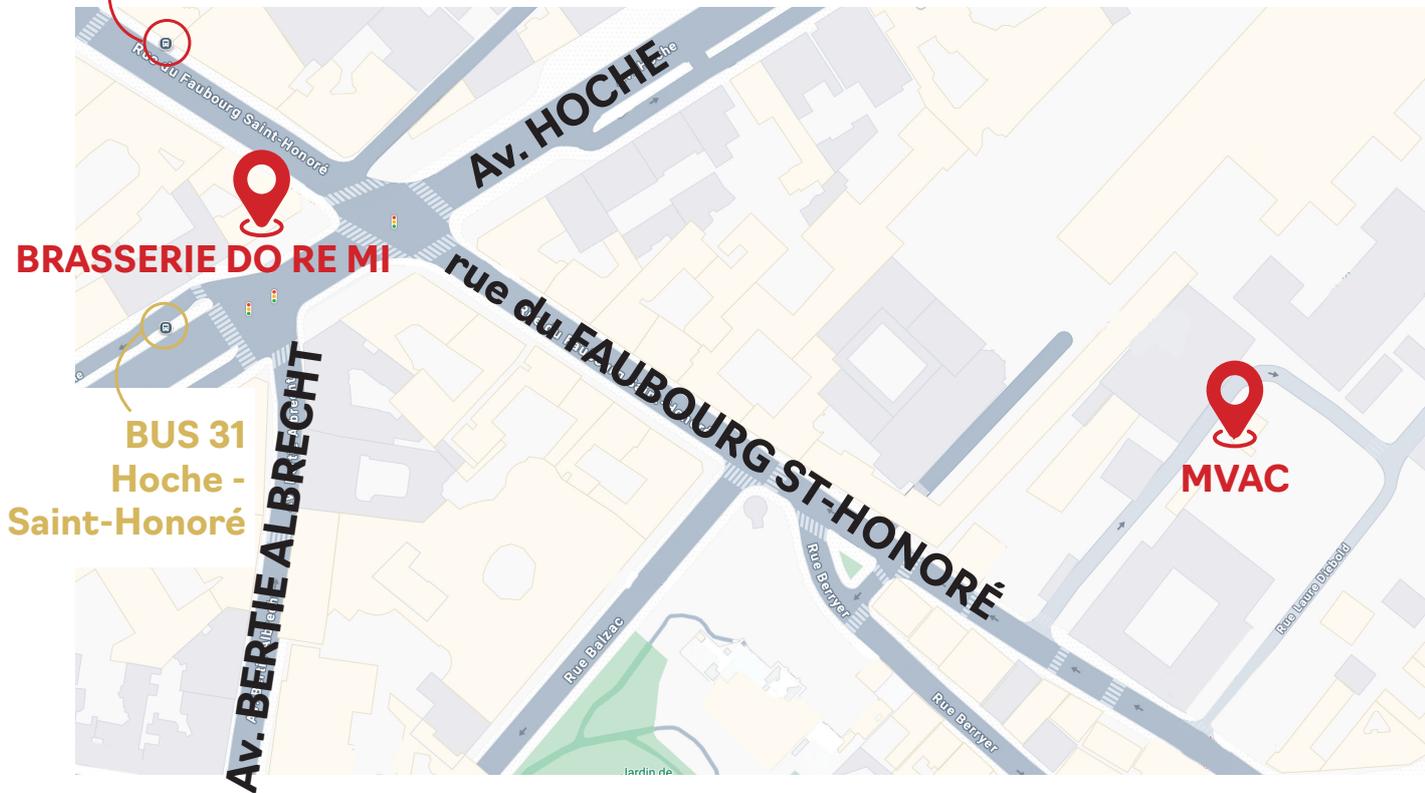
Écrire à la main « Bon pour pouvoir » :

Signature :

À adresser à :

AMICHAR, 8 Impasse de la BOUGRIERE 53960 BONCHAMP LES LAVAL

BUS 43
Hoche - Saint-Honoré



Bulletin de liaison de
L'Amicale des Retraités de Charbonnages de France
Association loi de 1901- Journal Officiel n°11 du 13 Mars 1985
AMICHAR
8, Impasse de la Bougrière – 53960 Bonchamp-les-Laval
<http://www.amichar.org>
Présidente de l'Association: Nicole Michel
Mise en pages : LA PETITE IMPRIMERIE PARIS 8°